

Regards croisés

Saint-Just, Mémoires et histoire

Réponses d'Anne Quenedey

Dans le numéro n° 390 des Annales historiques de la Révolution française paru en 2017, année du deux cent cinquantième anniversaire de Saint-Just, nous avons répondu avec d'autres intervenants aux questions posées sur ce révolutionnaire par Dominique Godineau, directrice de la revue, et Laurent Brassart. Ces intervenants étaient Marc Belissa, Jean-Pierre Gross, Marisa Linton et Bernard Vinot. Nous reproduisons ci-après nos réponses.

Que sait-on de la formation intellectuelle de Saint-Just ? En quoi peut-elle expliquer son travail de théoricien politique ?

Anne Quenedey

Il est toujours un peu réducteur d'expliquer une pensée par la formation de son auteur. On ne saurait associer une source à chaque pensée, et la Révolution constitua de surcroît pour ses acteurs une formation politique continue : Saint-Just connaît ainsi très bien les idées de Mirabeau, de Robespierre et de Marat, qu'il a lus pendant les années d'inactivité politique relative qui précèdent son élection à la Convention. Quand débute la Révolution, Saint-Just possède des compétences juridiques solides même s'il ne semble pas avoir achevé ses études de droit, puisque le 10 thermidor il se présente comme étudiant. Il a peut-être aussi travaillé avant la Révolution comme clerc chez un procureur. À côté de cette formation juridique, ses écrits mais aussi l'inventaire de sa bibliothèque montrent une formation de type philosophique qu'il a certainement acquise en autodidacte car ce n'est pas sous la férule de ses enseignants de collègue qu'il a dû lire Montesquieu et Rousseau. Ses lectures témoignent aussi de son intérêt pour l'histoire, le droit, l'économie, la littérature et l'éloquence (il possédait dans sa bibliothèque les discours de Cicéron et de Démosthène) ainsi que, de façon plus inattendue, les mathématiques. L'ouverture d'esprit que manifeste sa bibliothèque est tout à fait remarquable. Saint-Just s'est notamment intéressé à des systèmes juridiques extra-européens qui pourraient avoir inspiré plusieurs idées développées dans son *Projet d'institutions* (le respect de la vieillesse, l'importance de l'amitié, la liberté des unions, l'institution des censeurs). Mais c'est surtout l'influence de Rousseau et, plus encore, de Montesquieu que l'on retrouve dans ses textes politiques : *Du Droit social* comporte ainsi plusieurs passages où Saint-Just reprend, parfois de très près, des extraits de l'*Esprit des lois* pour les discuter. L'ascendant de ces philosophes sur sa pensée est néanmoins plus sensible dans ses premiers écrits. Car à partir du moment où Saint-Just siège à la Convention

nationale, sa pensée dépasse nettement ces premières influences. Pour autant, Saint-Just devenu Conventionnel n'abandonne pas ses lectures en se tournant vers l'action politique : on note dans ses discours un va-et-vient constant entre une problématisation théorique abstraite, d'inspiration le plus souvent philosophique, et les leçons de la pratique et du droit en train d'être élaboré. Si ses contemporains ont vu en lui un homme politique ayant des « vues élevées » et une vision politique globale et construite, c'est précisément en raison de sa capacité à tenir des enjeux généraux même lorsqu'il traite dans ses discours des problèmes particuliers.

Pourquoi Saint-Just ne bénéficie-t-il pas d'une actualité historiographique aussi forte que Robespierre ? Doit-on y voir un désenchantement de notre époque, un éloignement d'un idéal romantique dont Saint-Just par sa beauté, sa jeunesse et sa fougue a pu être un des parangons ?

Anne Quenedey

Tout est loin d'avoir été dit sur Saint-Just. Modestement, j'ai pour ma part essayé, dans le premier volume de ma thèse qui paraîtra dans quelques mois, d'examiner son action et sa pensée politique lorsqu'il siège à la Convention sous l'angle de l'éloquence¹. Il y aurait notamment un long travail de recoupement à mener pour préciser quelle fut son action au sein du Comité de salut public.

La langue Saint-Just a fait l'objet d'un intérêt renouvelé. Que peut-on en dire ?

Anne Quenedey

Les travaux scientifiques sur la langue de Saint-Just restent finalement très peu nombreux. Le renouvellement que je m'efforce d'apporter dans ce domaine d'étude, c'est de le faire considérer comme un orateur de premier plan ayant, de surcroît, une conception originale de ce que doit être l'éloquence en période de révolution. Que Saint-Just ait été un grand orateur est, en un sens, une évidence. C'est pourtant une thèse qui s'inscrit en rupture avec les jugements portés par Alphonse Aulard dans sa somme sur l'éloquence révolutionnaire. Ce qui caractérise Aulard dans le chapitre de *L'Éloquence parlementaire pendant la Révolution française* qu'il lui consacre, c'est une nette hostilité envers Saint-Just due à son parti-pris dantoniste qui l'empêche d'apprécier objectivement un orateur qui est pour lui avant tout l'auteur du rapport du 11 germinal an II. Il n'y examine les discours de Saint-Just que superficiellement pour conclure que Saint-Just ne fut pas un orateur mais un révolutionnaire capable seulement, au lieu de persuader ses collègues, de les terrifier. Lorsqu'il donne cette image de Saint-Just, Aulard est également sous l'influence des textes d'écrivains romantiques comme Lamartine et Michelet qui ont représenté le jeune Conventionnel à la tribune de l'Assemblée immobile, raide et impassible : ce portrait de Saint-Just est non seulement faux, les témoignages de ses contemporains s'accordant sur le fait qu'il fut un tribun animé et enthousiaste, mais il tend aussi à faire de lui un homme incapable d'éloquence. Or, je crois que nous avons atteint un moment où l'influence de ces ouvrages s'est estompée et où les orateurs de la Révolution peuvent être lus avec moins de préjugés. Les lecteurs des discours de Saint-Just, pour peu qu'ils disposent d'éditions

¹ Anne QUENNEDEY, *L'Éloquence de Saint-Just à la Convention nationale : un sublime moderne*, Paris, Honoré Champion [volume paru en novembre 2020].

correctement annotées qui en énoncent explicitement les enjeux, les considèrent comme l'œuvre d'un orateur brillant. Sa forme d'éloquence correspond d'ailleurs bien à la sensibilité de notre époque. Longtemps, on a lui préféré les périodes nombreuses et l'ampleur oratoire d'un Mirabeau ou d'un Robespierre. Aujourd'hui, les discours de Saint-Just, bien qu'ils s'éloignent de ce modèle, sont de nouveau perçus comme oratoires. J'y verrais l'influence du surréalisme et de ses précurseurs – des écrivains comme Rimbaud – qui ont donné au public le goût des formules et images frappantes synthétisant une pensée mais obligeant le lecteur à faire un retour sur soi pour en saisir tout le sens. Saint-Just est un maître dans l'art de la sentence, même si ses discours comportent aussi des phrases plus longues et des périodes bien construites.

Le moment politique de Saint-Just s'est souvent pensé comme symbiotique de celui de Robespierre. Cette symbiose doit-elle être nuancée aujourd'hui ? Une personnalité et plus encore une action politique de Saint-Just se sont-elles déployées en dehors de la relation avec Robespierre ?

Anne Quenedey

La question de l'indépendance de la pensée de Saint-Just par rapport à celle de Robespierre et des différences de leurs conceptions politiques n'a pas assez été examinée. Elle demanderait de mener des comparaisons précises de leurs positions sur des sujets où l'un et l'autre s'expriment, comme le procès de Louis XVI, les subsistances ou la Constitution. C'est une question d'autant plus complexe que, pour la période où Saint-Just et Robespierre siègent au Comité de salut public, les projets de décrets présentés par les membres de ce Comité et les arrêtés pris en son nom sont collectifs, en sorte qu'il est très difficile de mesurer la part que chacun a prise à leur rédaction. Cependant, il me semble clair qu'à partir des premiers mois de 1794 un programme social et politique neuf et remarquablement inventif est élaboré par un petit nombre des membres du Comité de salut public. Pour ma part, je pense que ce programme est principalement porté par Saint-Just et Robespierre, les projets de Billaud-Varenne ou de Barère n'étant pas ni du même type ni du même niveau. Saint-Just et Robespierre y travaillent dans ce qui semble une très grande proximité : il est par exemple troublant de voir que, comme je l'ai montré, le célèbre premier article sur l'Être suprême du décret du 18 floréal an II (7 mai 1794) qui a été si fortement rattaché au nom de Robespierre qui en fut le rapporteur, fut selon toute vraisemblance rédigé par Saint-Just. Le programme politique et social développé par le jeune Conventionnel dans son *Projet d'institutions* est beaucoup plus complet que ce que Robespierre a présenté de ce projet dans ses discours de la même période. Mais il serait délicat d'attribuer à Saint-Just en propre les idées que l'on ne trouve pas dans les textes de Robespierre, car il est fort probable que certaines de ces idées leur aient été communes. Saint-Just fut par ailleurs l'auteur d'un *Essai de constitution* remarqué par les députés des deux bords et l'un des rédacteurs de la Constitution de 1793 : ces ouvrages (les textes constitutionnels et le *Projet d'institutions*) et les deux essais qu'il a écrits avant son élection à la Convention (*l'Esprit de la Révolution et de la Constitution de la France* et *Du Droit social*) tendent à montrer qu'il y a chez Saint-Just une tendance à la construction globale de systèmes sociaux et politiques plus prononcée que chez Robespierre. Une autre différence entre leurs pensées apparaît sur les questions militaires, qui ont passionné Saint-Just alors que Robespierre semble avoir eu peu de compétences en ce domaine.

Concernant leurs personnalités, il est intéressant de remarquer que Saint-Just a fait la plupart des grands rapports d'accusation de 1793 et 1794. On pourrait dire qu'il a une personnalité en quelque sorte « démosthénienne », en référence aux *Philippiques* de l'orateur

athénien : il s'est chargé, parce qu'il le désirait ou par sens du devoir, des principaux rapports à la Convention dénonçant des traîtres haut placés dans l'État. C'est un choix que n'a pas fait Robespierre, même si on sait qu'il a confié à Saint-Just ses notes contre les Dantonistes et corrigé son discours. Mais c'est lors de la crise de Thermidor que la différence de caractère entre les deux hommes est la plus perceptible. Le discours du 8 thermidor montre un Robespierre qui s'abandonne à la mort alors que le 9, dans son discours, Saint-Just croit encore ou veut croire à la possibilité d'une réconciliation avec le groupe de Billaud-Varenne et de Collot d'Herbois, qu'il tient pour responsables de la crise politique. D'un côté, il y a le complet pessimisme de Robespierre et de l'autre la volonté, chez Saint-Just, de sauver la Révolution en clarifiant par son discours la situation politique devant la Convention. On sait, d'après des brouillons de son discours du 9 thermidor, que Saint-Just fit un effort sur lui-même pour surmonter le désespoir qui le gagnait. Mais cet effort manifeste précisément un trait de son caractère, le travail accompli sur soi pour dépasser ses affects personnels et trouver malgré le poids du désespoir une solution raisonnable. On pourrait dire que Robespierre fut peut-être plus lucide que Saint-Just sur le caractère des auteurs du coup d'État, d'après la manière dont les événements ont tourné ; mais il est difficile de ne pas être impressionné par le courage et le sang-froid dont Saint-Just fit preuve dans ces circonstances dramatiques ainsi que par la qualité de l'analyse politique dans son discours du 9 thermidor.

Saint-Just est associé à l'idée de vertu en révolution. Quelles sont les réévaluations récentes de son rapport à la morale ?

Anne Quenedey

Il est indéniable que Saint-Just attend beaucoup de la vertu. Ce moralisme lui a été reproché. Cependant, il ne faut pas imaginer qu'il désire que l'État impose des règles de conduite très strictes aux citoyens, à la manière spartiate. Lorsque Saint-Just dans ses discours parle de vertu, il parle de quelque chose de très simple : que les particuliers et les dirigeants se comportent correctement les uns envers les autres, qu'ils soient honnêtes, droits ; bref, qu'ils agissent bien. Et il considère, comme Montesquieu en effet, qu'il s'agit d'une qualité nécessaire à une république, là où un pouvoir monarchique peut se contenter de s'appuyer sur la force. Dans ses *Institutions*, tout en affirmant qu'il ne faut pas toucher à la vie privée du peuple, que là est sa liberté, il considère que doit s'exercer une censure publique, c'est-à-dire un examen public débouchant éventuellement sur des accusations. Cette censure doit avoir lieu dans deux cas : d'une part, sur les fonctionnaires dont il craint la corruption et qui, si leur conduite est dénoncée, sont renvoyés devant les tribunaux compétents ; et d'autre part, sur les garçons de moins de vingt-et-un ans. Dans ce deuxième cas, l'idée est que la jeunesse reçoive une éducation morale. Finalement, ce qui caractérise Saint-Just, ce n'est pas de vouloir donner une éducation morale aux jeunes gens – projet banal pour l'époque –, c'est de confier cette éducation aux assemblées populaires locales. L'autre point important est qu'il excepte les jeunes femmes de cette censure, probablement pour ne pas les exposer à voir leur conduite soumise à des jugements populaires toujours rigoureux à leur égard.

Comment caractériser l'action et la pensée de Saint-Just quant à la question sociale ?

Anne Quenedey

Pour Saint-Just, l'un des buts essentiels de la Révolution est d'apporter de meilleures conditions de vie au peuple. C'est très clair, par exemple, dans les rapports et décrets des 8 et

13 ventôse an II (26 février et 3 mars 1794) qui prévoient de transférer à l'État la propriété des contre-révolutionnaires condamnés pour la mettre à la disposition des plus pauvres. On a voulu voir dans ses décrets une manœuvre du Comité de salut public destinée à satisfaire une opinion publique favorable aux idées politiques des Hébertistes, prétendument situés sur sa gauche. Cette interprétation, qui n'a plus le vent en poupe, a pendant longtemps rendu difficile de voir dans toute son ampleur le projet social des Robespierriéristes. Car il est important de mettre en rapport les décrets de ventôse, qui sont seulement un début de solution aux problèmes économiques et sociaux qui se posent, et le *Projet d'institutions* de Saint-Just, qui propose un programme beaucoup plus complet concernant les questions de la propriété, des aides sociales, des héritages, des indemnisations, etc. Le texte qui doit désormais être réévalué est ce *Projet d'institutions* qui a longtemps pâti d'éditions défectueuses empêchant d'en saisir la cohérence et même le sens. Inachevé, le *Projet d'institutions* nous est en effet parvenu mêlé à des manuscrits sans rapport avec lui, parfois beaucoup plus anciens.

Saint-Just est passé à la postérité comme « l'archange de la Terreur ». Dans le cadre du renouveau d'intérêt autour des questionnements sur les origines et les formes la Terreur et de l'exception, quelle attention est-elle portée à sa pensée et son action ? Saint-Just pense-t-il et organise-t-il la Terreur ?

Anne Quenedey

Saint-Just considère la Terreur dans plusieurs de ses rapports mais particulièrement dans celui du 8 ventôse an II, et le point de vue qu'il exprime à son égard est très pondéré, ce qui a rarement été noté. Il défend dans ce texte ce qui est considéré comme l'une des mesures phare de la Terreur, la loi de suspects, face au risque que des contre-révolutionnaires soient massivement libérés. Mais il manifeste aussi un rapport critique à la demande de Terreur, qu'il présente comme une méthode d'action ambivalente : elle a été utile contre les ennemis de la Révolution mais elle a aussi eu des effets négatifs, car elle a frappé des révolutionnaires. C'est pourquoi il demande qu'elle soit remplacée par la justice : que les suspects qui rendent compte de façon satisfaisante de leur conduite soient libérés. Il serait donc tout à fait excessif de présenter Saint-Just comme un défenseur ou un théoricien de la Terreur. Quant à l'expression « archange de la Terreur » que Malraux a prise à Michelet qui parlait lui d'« archange de la mort », elle appartient à l'imaginaire romantique. Elle a plu parce qu'elle est frappante, mais elle fait tout de même Grand-Guignol.

Quelle est l'actualité de la mémoire de Saint-Just ? Quelle est l'histoire de cette mémoire ? Des retournements mémoriels depuis sa mort en 1794 se sont-ils opérés ? Dans quelle mesure Saint-Just est-il une construction politique et historiographique ?

Anne Quenedey

Bernard Vinot a très bien parlé de l'histoire de la mémoire de Saint-Just dans son ouvrage². Le deux cent cinquantième anniversaire de sa naissance, qui a été mis par le ministère de la Culture au nombre des commémorations nationales 2017, permet d'avoir un aperçu sur l'actualité de sa mémoire. Pour cet anniversaire, un certain nombre de manifestations ont eu lieu dans les villes de Soissons, Decize et Blérancourt, et peut-être bientôt Paris. À Decize, sa ville natale, une plaque sur la maison où selon la tradition il est né

² Bernard VINOT, *Saint-Just*, Paris, Fayard, 1985, p. 335-346.

a bénéficié d'une inauguration officielle en août dernier. Plusieurs manifestations se sont déroulées cette année à Blérancourt, petite ville de l'Aisne où se trouve la maison de famille du Conventionnel transformée en musée, parmi lesquelles l'inauguration le jour anniversaire de sa naissance d'une exposition temporaire³ qui a reçu une subvention du Conseil départemental de l'Aisne. À Soissons aura lieu les 2 et 3 décembre 2017 un colloque sur l'action et à la pensée politiques de Saint-Just organisé par l'Association pour la sauvegarde de la maison de Saint-Just en collaboration avec la Société des études robespierristes et la Société historique de Soissons, avec l'aide de la municipalité de Soissons et de l'ancienne députée de l'Aisne, Marie-Françoise Bechtel. J'ai aussi bon espoir que soit bientôt installée par la mairie de Paris une plaque sur l'immeuble de la rue de Caumartin où Saint-Just habitait à l'époque de son exécution. Ces manifestations montrent l'existence d'un intérêt assez large pour Saint-Just notamment de la part d'élus de tous bords qui ne le considèrent manifestement pas comme un personnage historique faisant polémique. Ces réactions très positives à l'égard de l'action et de la personnalité politique de Saint-Just me semblent finalement courantes depuis l'après-guerre dans le public cultivé. Si la mémoire de Saint-Just se trouve parfois maltraitée, c'est plutôt dans des œuvres de divertissement de masse (je pense au jeu vidéo *Assassin's Creed Unity*) qui, par ignorance et mauvais goût, continuent de recycler des légendes absurdes le concernant.

³ *Saint-Just vu par les artistes, 250 ans d'images et de légendes*, exposition temporaire présentée dans la Maison de Saint-Just à Blérancourt et inaugurée le 25 août 2017. La Maison de Saint-Just, qui donne à voir une exposition permanente consacrée au jeune Conventionnel et comporte une bibliothèque dédiée à la Révolution française, est ouverte au public sur demande auprès de l'office de tourisme de la ville.